



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

3^{ème} séance de l'année
Mardi 19 avril 2022

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Lundi 25 avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BENNETO
Georges BREDENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Alain SOREZE
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Evelyne DEMOCRITE
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL

ABSENTS

Cécile BOUCAUD
(proc. Y. NANETTE)
Badi FADDOUL
(proc. F. PELLECUIER)
Madly PAULIN-GARGAR
(proc. J-M SOUKAÏ)
Michèle ROBIN-CLERC
(proc. A. SOREZE)
Danita LEBRERE
(proc. M - O LOUIS-ALPHONE)
Alex AUCAGOS
(proc. J. LOUIS)
Jacques BANGOU
(proc. M. KEITA)
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Claude BARFLEUR
Monique DECASTEL
Marie-Eugène TROBO
THOMASEAU
(proc. L. MARTOL)

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE
« MAISON DE QUARTIER BERGEVIN »

RF
Guadeloupe

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE
« MAISON DE QUARTIER BERGEVIN »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31

Vu le rapport de présentation relatif à l'approbation des Comptes de gestion 2021 portant sur le Budget principal et le Budget annexe « Maison de Quartier Bergevin » :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant qu'après vérification, les Comptes présentés par le Comptable public sont identiques aux Comptes administratifs 2021 du Budget principal et du Budget annexe « Maison de Quartier Bergevin ».

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés et trois (3) abstentions :

M. Jacques BANGOU, Mme Evelyne DEMOCRITE, M. Mehdi KEITA

Article 1 : Les Comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Comptable public, concernant les Budget principal et Budget annexe « Maison de Quartier Bergevin », visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Article 2 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération, de sa transmission aux services de l'État et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Le Maire

Harry DURIMEL



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/05/2022
971-219711207-AU_022_2022-AU